

SPRINKLING ACT · CE QUE NOUS ACCEPTONS, CE QUE NOUS REFUSONS

# Critères d'acceptation

Version 1.0 · 7 septembre 2026

Des constats valent ce que valent les refus qui les précèdent. Un praticien qui accepte tous les cas produit des constats qui ne portent aucune information : le lecteur ne peut pas distinguer un relevé qui n'a rien trouvé parce qu'il n'y avait rien, d'un relevé qui n'aurait jamais dû être engagé. Ce document énonce, à l'avance et publiquement, les conditions sous lesquelles Sprinkling Act (Lamar B. Shucrani, BCE : BE 1034.962.482, Bruxelles) accepte un cas et les motifs pour lesquels il en refuse un. Il s'adresse à ceux qui lisent un relevé sans l'avoir commandé : un conseil d'administration, un auditeur, l'avocat d'un client, un assureur, un acquéreur en diligence.

## 1. Ce qu'est le relevé

**Famille.** Le relevé appartient à la famille des missions de constatations factuelles (ISRS 4400 révisée). Il rapporte ce que les éléments établissent à une date. Il n'exprime aucune opinion, ne délivre aucun certificat, et ne produit ni score ni niveau de risque.

**Autorité.** Aucun ordre professionnel n'agrée ni ne garantit l'auteur. La méthode est publiée, les constats sont traçables jusqu'aux éléments sur lesquels ils reposent, et les deux sont attaquables.

**Unité de travail.** Un workflow : celui que le dirigeant désigne. Pas un service, pas un inventaire d'outils, pas tout ce que l'organisation fait tourner.

## 2. Conditions d'acceptation · les quatre doivent tenir

**L'IA atteint le marché européen.** L'endroit où l'organisation est établie n'entre pas en compte, ni la nationalité de ses clients. Ce qui compte est le marché que le système atteint.

**Un seul workflow est désigné.** Une sortie, un destinataire, nommés par le dirigeant. Si la frontière ne se trace pas en une phrase, il n'y a pas encore de mission.

**Des éléments datés existent et peuvent être produits.** Captures, factures, tickets, exports, fils de messages, contrats. Le relevé mesure la distance entre ce qui est déclaré et ce que les éléments établissent. Là où rien n'a été enregistré, rien ne peut être lu, et nous le disons plutôt que de l'inférer.

**Le dirigeant est l'interlocuteur.** Au Baseline, le dirigeant seul. Au Full Map, le dirigeant et trois à quatre des personnes qui exécutent le workflow. Un intermédiaire peut introduire la mission ; un intermédiaire ne se substitue pas au dirigeant.

### 3. Motifs de refus · un seul suffit

---

**Une conclusion est exigée d'avance.** Un cas dont la réponse est connue avant la lecture des éléments n'est pas un relevé.

**Un certificat, un avis ou un score est attendu.** Nous n'en produisons aucun des trois. Une demande visant à faire servir le relevé de preuve de conformité auprès d'un tiers est refusée : le document ne porte pas cela, et serait lu comme s'il le portait.

**Aucun élément ne peut être produit.** Un workflow qui n'a laissé aucune trace n'est pas un workflow que nous pouvons relever. Nous dirons ce qui devrait exister ; nous ne le reconstituerons pas à partir d'une conversation.

**Le périmètre ne se ferme pas.** Un cas qui grossit pendant le cadrage, ou qui résiste à la désignation d'un workflow unique, est refusé plutôt que relevé partiellement et rapporté comme s'il était entier.

**L'indépendance serait compromise.** Deux des trois issues possibles d'un Baseline ouvrent une prestation payante dont le prix est public. Là où notre intérêt au résultat ne peut pas être énoncé à côté du constat, nous ne prenons pas le cas.

**Le temps disponible ne permet pas le travail.** Une échéance qui obligerait à écourter la lecture des éléments est refusée. Nous préférons décliner que remettre un relevé dont les limites sont celles du calendrier.

### 4. Ce qui se passe quand nous nous trompons

---

**Errata publics.** Une erreur trouvée dans un document remis est corrigée dans un journal d'errata public, sous sa date, avec ce qui était dit et ce qui est dit désormais. Un document remis n'est jamais amendé en silence.

**Remboursement, plafonné.** Lorsqu'une erreur change ce que le document établit, la mission est remboursée, dans la limite du prix payé pour elle. Ce plafond est le tout : nous ne devons jamais plus que ce que nous avons reçu, et nous l'écrivons ici plutôt que de le laisser découvrir en litige.

**Date d'ouverture.** Le journal s'ouvre avec le premier relevé remis. Tant qu'aucun ne l'est, il n'y a rien à consigner, et nous préférons le dire plutôt que publier une page vide en preuve de rigueur.

### 5. Ce que nous publions

---

**Chaque trimestre.** Combien de missions ont été acceptées, combien refusées et sur quel motif, et comment les relevés remis ont conclu. Le dénominateur est publié avec les chiffres.

**Date d'ouverture.** La série s'ouvre avec le premier relevé remis. Publier un taux sur zéro mission serait un taux qui ne porte sur rien.

## Portée

Ce document est un engagement, pas une description. Le modifier est un acte daté : la version précédente reste disponible et le changement porte sa raison. Un critère qui se détend en silence est un critère qui n'en était pas un. Une question sur un refus, ou sur un constat d'un relevé remis, passe par le [contact](#).

